

DEL 14.02.2014-006 : Maison de l'enfance – sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat.

Par délibération du 4 octobre 2011, le conseil municipal s'est déclaré favorable à la construction d'une maison de l'enfance au lieu-dit Kergoalabré. Cet équipement accueillera les services communautaires (accueil de loisirs sans hébergement - ALSH, relais d'assistantes maternelles – RAM, lieu d'accueil enfants parents – LAEP) ainsi que la crèche de compétence communale. Par cette délibération le conseil municipal a également approuvé les termes de la convention transférant, pour plus de cohérence, la maîtrise d'ouvrage de la crèche à la communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ).

Le montant total des travaux est estimé à 2 249 161 € HT. La commune ayant à sa charge 47% de ce montant soit 1 429 182 € HT.

Il apparaît qu'outre les participations financières déjà obtenues ou en cours d'instruction (Fonds de concours COCOPAQ, CAF, EcoFAUR²), une subvention de l'Etat pourrait être sollicitée. Il s'agit des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

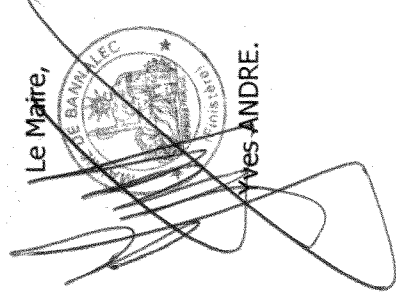
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

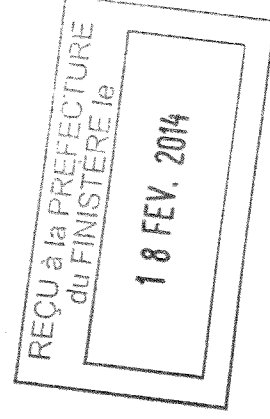
Décide de la réalisation de ces travaux,

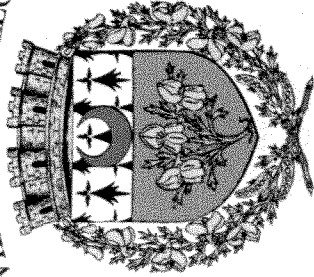
Sollicite la subvention la plus substantielle possible auprès de l'Etat.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six février deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à M. Florent HILIOU,
M. Gérard BÉRAUT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013.